



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N°6

Réunion plénière : mercredi 8 novembre 2017

A : 14H30

Lieu : L.F.N – Antenne de ST ETIENNE du ROUVRAY

Président: M. Lionel CHANDELIER

Membres présents: Mmes PORTELLO Françoise, BEUDIN Marie-Yvonne, BOUREL Valérie (en visioconférence).

RECOURS

Les décisions ci-après de la commission, sont susceptibles de recours auprès de la commission Régionale d'Appel dans le délai de **7 jours** du lendemain du jour de la notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

ADOPTION DE PROCES VERBAL

La commission procède à l'adoption du :

- PV N° 4 du 11 octobre 2017 mis en ligne le 16 octobre 2017.

HOMOLOGATIONS

CHAMPIONNAT R1 F

Journée du 15 octobre 2017

- FCF CONDEEN / FC FLERIEN
- FC FEMININ ROUEN P.E (1) / EVREUX FC 27 (1)
- AG CAENNAISE (1) / FC ROUEN 1899 (2)
- US AVRANCHES MSM / OC BRIOUZE
- BEAUMONT / LE HAVRE AC (1)
- AS IFS / CS THIBERVILLE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
3 dossiers sont transmis à la C.R.D.

CHAMPIONNAT R 2F

Journée du 15 octobre 2017

Groupe A

- EVREUX FC 27 (2) / FC FEMININ ROUEN P.E (2)
- USQUEVILLY R.M. / FC SOMMERY
- AS BUCHY / FC ST ETIENNE du ROUVRAY
- FC PLATEAU NEUBOURG / ACHARD ROUMOIS NORD

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe B

- ST VALERY EN CAUX / AS LA FRENAYE

La commission jugeant en première instance:

- Enregistre le forfait sur le terrain de l'AS LA FRENAYE,
- Donne match perdu par forfait à l'AS LA FRENAYE sur le score de 0 but à 3 avec – 1 point pour en faire bénéficier ST VALERY EN CAUX sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 102 euros à l'AS LA FRENAYE.

- LE HAVRE AC (2) / AG CAENNAISE (2)
- YVETOT AC / CS GRAVENCHON
- AST DEAUVILLE / ESM GONFREVILLE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe C

- AS CHERBOURG FB / ENT. VALOGNES
- US GAVRAY / FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe D

- US ALENCONNAISE / JS DOUVRES LA DELIVRANDE

La commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait déclaré de JS DOUVRES LA DELIVRANDE,
- donne match perdu par forfait au JS DOUVRES LA DELIVRANDE sur le score de 0 but à 3 avec – 1 point pour en faire bénéficier l'US ALENCONNAISE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68 € au JS DOUVRES LA DELIVRANDE.

- US ST CROIX ST LO / US THAON LA FRESNE

Réserves d'après match de l'US THAON LA FRESNE,

La rencontre est placée en instance d'homologation.

- AV DE MESSEI / FC ARGENTAN
- U.S.O.N MONDEVILLE / CARROUGES

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

1 Dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline

REPORTS DE MATCHES

CHAMPIONNAT R2 F

Groupe C

- PAYS GRANVILLAIS / SM HAYTILLON

La rencontre du 15 octobre 2017 est reportée au 19 novembre 2017, sous réserve du tirage de la Coupe de Normandie Féminine Seniors.

- E. ISIGNY le BUAT DUCEY / CS CARENTANNAIS

La rencontre du 15 octobre 2017 est reportée au 22 décembre 2017.

COUPE DE FRANCE FEMININE- SAISON 2017/2018

HOMOLOGATION DU 3ème TOUR

- EVREUX FC 27 (1) / S.C THIBERVILLE
- AG CAENNAISE (1) / O.C. BRIOUZE
- FC FEMININ ROUEN P.E (1) / US AVRANCHES MSM
- US ALENCONNAISE 61 / FC FLERIEN
- E.S.M GONFREVILLE / AS CHERBOURG
- SM. HAYTILLON / LE HAVRE AC (1)

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
3 dossiers sont transmis à la C.R.D.

FINALE REGIONALE

La commission procède au tirage de la Finale Régionale, les rencontres fixées le dimanche 19 novembre 2017 à 12H30, se déroulent sur le terrain du club premier nommé.

- ESM GONFREVILLE / US ALENCONNAISE
- SC THIBERVILLE / AG. CAENNAISE
- LE HAVRE AC / FC FEMININ ROUEN P.E

Club exempt:

FC ROUEN 1899 (D2) rentre au 1er Tour Fédéral du 10 décembre 2017.

COUPE DE NORMANDIE FEMININE SENIORS

ORGANISATION DU 1er TOUR

La commission procède au tirage du 1er tour de la compétition. Les rencontres fixées le dimanche 19 novembre 2017 à 14 h 30, se déroulent sur le terrain du club premier nommé :

FC SUD OUEST CAEN / JS DOUVRES LA DELIVRANDE
QUETTETOT RAUVILLE / US GAVRAY
ST VALERY EN CAUX / AS LA FRENAYE

COUPE DE NORMANDIE U17 FEMININE - SAISON 2017/2018

ORGANISATION du 1/8 de FINALE

La commission procède au tirage du 1er tour de la compétition. Les rencontres fixées le samedi 18 novembre 2017 se déroulent sur le terrain du club premier nommé:

- YVETOT / BAYEUX FC
- FOOT50 FEMININ / C.S THIBERVILLE
- EVREUX FC 27 / US ALENCONNAISE 61
- MALADRERIE OS / E. AVRANCHES VAL PERE
- US CAP DE CAUX / FC FLERIEN
- ES CARPIQUET / AG CAENNAISE
- US QUEVILLY R.M / FC ROUEN 1899
- ENT. GRANVIL.JULLO.DON / LE HAVRE AC

FORFAIT GENERAL

CHAMPIONNAT R2 FEMININ – Groupe D

Par courriel en date du 27 octobre 2017, le club de l'US THAON LE FRESNE a informé la Ligue du forfait général de son équipe dans le championnat ci-dessus nommé.

Jugeant en 1^{ère} instance, la Commission :

- enregistre le forfait général du club de l'US THAON LE FRESNE,
- classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point,
- annule toutes les rencontres précédemment disputées par cette équipe et les buts pour ou contre enregistrés,
- inflige une amende de 204 € (4 x 68 € forfait déclaré – 102 € déjà versé + 34 € frais de dossier).

**Le Président,
Lionel CHANDELIER**

**La Secrétaire,
Marie-Yvonne BEUDIN**